

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 26 mai 2021

Président:	M. Angelo	GIULIANO
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Murat	KARAKAS
	M. Benoît	RUCHET
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 26 mai 2021 à 20h00, à la Salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, à Clarens.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2021

2. Communication du bureau, notamment :

2.1 relative au déroulement de la séance du 26 mai 2021.

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

4.1 relative à l'adjudication du mandat au bureau d'architectes chargé de l'élaboration de l'étude préliminaire du plan d'affectation communal.

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

6.1 sur le rapport No 04/2021 relatif à la réponse au postulat de Monsieur Sébastien Giovanna intitulé « Pour la sauvegarde de Vergers 2 » (pris en considération le 7 octobre 2020). (Rapp. de majorité : M. Nicolas Büchler ; rapp. de minorité : M. Sébastien Giovanna) ;

6.2 sur le rapport-préavis No 10/2021 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera. (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst) ;

6.3 sur la prise en considération ou non de la motion de MM. Antony Huys et Michael Samuelian pour modifier le règlement du Conseil Communal. (Rapp. M. Lionel Winkler) ;

6.4 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour une politique communale en matière de santé publique ». (Rapp. Mme Béatrice Tisserand) ;

- 6.5 sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Audrey Delegrange et consorts portant sur la journée continue pour les écoliers et le développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 5P. (Rapp. M. Pablo Menzi).

7. Préavis de la Municipalité

- 7.1 No 11/2021 relatif à la gestion et aux comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mercredi 28 avril 2021, à 19 h. 00, à Veytaux) ;
- 7.2 No 12/2021 relatif aux comptes communaux 2020. (Date de la commission : mercredi 19 mai 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;
- 7.3 No 13/2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : mardi 27 avril 2021, à 18 h. 30, à Vevey) ;
- 7.4 No 16/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire. (Date de la commission : lundi 31 mai 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;
- 7.5 No 17/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public. (Date de la commission : lundi 7 juin 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux).

8. Rapport de la Municipalité

- 8.1. No 09/2021 relatif à la gestion communale durant l'année 2020. (Date de la commission : mardi 8 juin 2021, à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens) ;

Ce document est à disposition sur le site du Conseil communal. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent commander un exemplaire papier à l'Economat de la Commune de Montreux, auprès de M. Olivier Andrey – 021 962 77 80 – olivier.andrey@montreux.ch.

- 8.2 No 14/2021 relatif à la réponse aux postulats de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ; de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017, et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ». (Date de la commission : mardi 1er juin 2021, à 19 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 8.3 No 15/2021 relatif à la réponse à la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019 ; à la pétition intitulée « Pour un hommage montreusien à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019. (Date de la commission : lundi 7 juin 2021, à 20 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 8.4 No 18/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler intitulé « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte », pris en considération le 29 janvier 2020. (Date de la commission : mardi 15 juin 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;
- 8.5 No 19/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Patrick Aubort intitulé « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire », pris en considération le 25 avril 2012. (Date de la commission : mardi 1^{er} juin 2021, à 19 h 00, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens).

9. Développement des motions et des postulats

- 9.1 Postulat de M. Olivier Müller « Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h ».

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Je suis heureux de vous retrouver pour cette nouvelle séance du Conseil communal, dans cette salle Omnisports du Pierrier, que nous avons déjà fréquentée l'année passée.

J'en profite pour remercier tous les services communaux, notamment domaines et bâtiments, voirie et espaces verts, ainsi que l'entreprise responsable de la technique, pour leur contribution à la préparation de la salle et à la bonne tenue de cette séance du Conseil.

Je salue la Municipalité in corpore, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale *ad interim*, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue enfin le représentant des médias, ainsi que le public qui est à nouveau autorisé à assister à nos séances.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 83 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

83 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Rima Assaf, Zenia Boulat, Carole Grangier
MM. Alain Akiki, Stéphane Barbey, Olivier Blanc, Laurent Demartini, Claude-Pascal Gay, Christophe Lombardo, Romain Miceli, Christophe Privet, Kastriot Ramiqi, Michael Samuelian, Christian Vernier

Absent : M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises, par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 2.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 26 mai 2021.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2021

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention du mois d'avril à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 21 avril 2021, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

2.1 relative au déroulement de la séance du 26 mai 2021;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du Conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma gauche ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 1 courrier à vous communiquer :

1. Il émane de Monsieur Francis Monnet et il est adressé à la Municipalité, mais l'expéditeur a souhaité que la teneur de ce courrier soit communiquée à l'ensemble du Conseil. ^{annexe 1}

Ce courrier sera, comme d'habitude, joint au PV de cette séance.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 relative à l'adjudication du mandat au bureau d'architectes chargé de l'élaboration de l'étude préliminaire du plan d'affectation communal.

M. le Président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication de la Municipalité relative à l'adjudication du mandat au bureau d'architectes chargé de l'élaboration de l'étude préliminaire du plan d'affectation communal.

La municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à transmettre ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité communique au sujet de l'interpellation de M. le conseiller communal Tal Luder, de la manière suivante.

L'interpellation déposée lors du Conseil communal du 21 avril dernier, par le conseiller communal M. Tal Luder dont le titre est « PGA et fusion font-ils bon ménage ? » a nécessité de prendre contact et d'échanger sur ce sujet avec la Municipalité de Veytaux, de manière à recueillir leur avis sur la question et ainsi de répondre de manière concertée. Raison pour laquelle la Municipalité rendra sa réponse à l'interpellation lors de la prochaine séance, agendée au 23 juin prochain.

Monsieur l'interpellateur a déjà été, quant à lui, préalablement informé oralement de ce report.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communal, Messieurs les conseillers communaux,

J'ai une brève communication orale.

Il y a deux séances, M. le conseiller communal Pilloud a déposé une interpellation au sujet des cartes journalières CFF communales, nous avons répondu à ses questions lors de votre dernière séance. En complément de ces réponses, la Municipalité vous informe que l'alliance SwissPass a décidé de prolonger de 3 ans ces cartes journalières.

Communication relative à la marge d'autofinancement qui figure à la page 3 du préavis sur les comptes communaux 2020

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
ERRATUM:

La marge d'autofinancement présentée en page 3 du préavis relatif aux comptes communaux est erronée. La recette résultant de la transformation des dépenses du crédit d'étude pour le centre de congrès en prêt pour un montant de CHF 2,6 millions, conformément au préavis voté par la population montreusienne au printemps 2020, a été considérée à tort comme une recette monétaire. Cette somme a donc été retranchée de la marge d'autofinancement. Celle-ci n'est dès lors plus que de CHF 3,5 millions. La page 3 corrigée figure au verso. En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. ^{annexe 2}

Je profite d'avoir la parole pour remercier Mme Sierro, d'avoir attiré notre attention sur ce point.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 9.1 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

9.1 « Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h » de M. Olivier Müller

M. le Président

Ce postulat figure au point 9 de l'ordre du jour car il a été transmis au président il y a plus de 15 jours, conformément à l'article 102, al.5 de notre règlement.

1 interpellation a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « zones réservées : oppositions ? » de M. Vincent Haldi.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 sur le rapport No 04/2021 relatif à la réponse au postulat de Monsieur Sébastien Giovanna intitulé « Pour la sauvegarde de Vergers 2 » (pris en considération le 7 octobre 2020). (Rapp. de majorité : M. Nicolas Büchler ; rapp. de minorité : M. Sébastien Giovanna) ;

M. le Président

J'invite M. Büchler à rejoindre la tribune, quant au rapporteur de minorité, s'il souhaite s'exprimer, il le fera à l'un des micros qui se trouve dans l'allée.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la majorité des membres PLR et au vu de la tournure prise par le calendrier des événements, nous ne pouvons plus rien faire et devons par conséquent accepter la réponse municipale. L'état des finances communales n'étant pas au beau fixe, nous devons attendre d'autres opportunités.

Refuser ce rapport n'amènera rien de constructif, si ce n'est de montrer son mécontentement. Nous vous invitons à accepter les conclusions.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre ne votera pas la prise en considération de cette réponse municipale. Nous abondons dans le sens de M. Hess, il n'y a plus rien à faire, étant donné que l'exécutif a déplacé la séance de commission et que cette dernière a eu lieu le jour où une promesse de vente a été signée entre un éventuel acheteur et la fondation de Nant.

Nous ne nous prononçons pas sur le fond de la démarche de M. Giovanna, mais sur l'attitude de la Municipalité qui nous met devant le fait accompli.

Nous déplorons de ne pas avoir eu de vrais débats sur l'opportunité ou non que la commune s'engage à acheter le bâtiment, pour le mettre à disposition de tel ou tel service.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Vertes et Verts de Montreux sont surpris de la manière dont le présent postulat a été traité. En effet, la commission a été convoquée après la vente de Vergers 2, annulant, de fait, tout débat sur le fond de ce postulat, à savoir l'achat de ce bâtiment par la Commune. Nous regrettons de n'avoir pas pu nous prononcer sur la faisabilité et l'intérêt pour Montreux d'un tel investissement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte de la réponse municipale avec satisfaction. D'une part, la demande du postulant a reçu une réponse ; la Municipalité a réfléchi à l'opportunité

d'acheter le bien immobilier en question. Il semble clair que la FACEME a renoncé à cette possibilité pour des raisons financières. D'autre part, le bien a entre-temps été vendu.

Que la commission ait eu lieu à sa date initiale ou non, le propos municipal n'aurait donc guère changé : la FACEME ne souhaitait de toute façon pas acheter ce terrain. La réponse est donc complète. Contrairement à ce que dit le rapport de minorité, la Municipalité a donc géré ce dossier et répondu au postulant tel qu'on peut l'attendre. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir le rapport qui a été rédigé.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Même si le Conseil communal a été mis devant le fait accompli et que le vote de ce soir ne changera finalement rien à rien, une partie du groupe PLR soutiendra le rapport de minorité.

En effet, ce rapport de minorité répond indéniablement mieux à la volonté des conseillères et conseillers communaux telle qu'exprimée le 7 octobre dernier, lorsque, pour rappel, le conseil communal avait approuvé le postulat Giovanna par 77 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

Du point de vue financier, la démonstration faite dans le rapport de minorité par le postulant paraît tout à fait convaincante. L'acquisition de Vergers 2 par notre commune constitue une opération financièrement plus intéressante que de payer un loyer aux Moussaillons, voire aussi au nouveau propriétaire de Vergers 2, car en définitive c'est ce qu'il se passera.

Du point de vue fonctionnel, il semble beaucoup plus logique de regrouper autant que faire se peut les sites communaux plutôt que de les éclater à travers tout le territoire communal.

Du point de vue de la qualité de l'accueil des enfants, la possibilité de pouvoir mutualiser les jardins de Vergers 2 (444 m²) et Vergers 4 (195 m²) permettrait ainsi de tripler l'espace jardin à disposition, qui n'est que de 3m² de jardin par enfant avec Vergers 4 seul. Ceci semble opportun, pour ne pas dire nécessaire.

A l'inverse, certains arguments évoqués par la Municipalité sont de notre avis peu convaincants :

Tout d'abord, on ne comprend pas trop pourquoi la Municipalité insiste sur les moyens financiers de la FACEME alors que c'est bien de ceux de la commune dont il s'agit.

Ensuite, mettre en avant les finances communales à surveiller pour se priver d'une acquisition qui, même à 2 Mios CHF, reste avantageuse et rentable à terme ne semble pas pertinent dans ce cas précis.

Finalement, il est assez peu compréhensible de constater que la Municipalité juge la bâtisse des Vergers 2 trop peu fonctionnelle et dénuée d'intérêt pour recommander son acquisition mais assez fonctionnelle et assez intéressante tout de même pour en souhaiter sa location.

Pour ces diverses raisons, une partie du groupe PLR soutiendra le rapport de minorité

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste rappeler à M. Müller qu'il ne s'agit pas de soutenir la prise en considération du rapport de la commission ou du rapport de minorité, mais bel et bien de prendre en considération ou non le rapport de la Municipalité.

Le rapport que j'ai rédigé et qui a été relu par l'ensemble de la commission reflète les propos qui ont été tenus et le vote de la commission.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En guise de rappel et de précision, la Municipalité tient à souligner les points suivants :

- Le postulat demandait d'étudier l'opportunité, pour la commune, d'acquérir la parcelle de Vergers 2 et son bâtiment, dans l'optique de le sauvegarder, mais sans proposer d'affectation autre que celle de la remettre à la FACEME (fondation pour l'accueil collectif de l'enfance de Montreux et environs) pour l'accueil des enfants.
- Le postulat, en référence à une pétition des habitants de Clarens, précisait qu'il s'agissait d'éviter la construction de nouveaux appartements, « dont la population de Clarens n'a pas besoin ».
- La FACEME et la commune, avec les instances cantonales, n'ont pas jugé l'objet adéquat pour des places d'accueils à cause de la configuration des lieux, de leur état et des normes liées à la sécurité.

De plus, la bâtisse, avec l'annulation du PGA, se trouve en zone réservée, elle pourrait théoriquement être réhaussée, ce qui n'est pas l'intention du propriétaire actuel, mais sous réserve du respect du contexte patrimonial et de sa qualité. En outre, une visite sur place a eu lieu avec le propriétaire actuel, une délégation municipale, les services concernés et la FACEME.

Une possibilité de partenariat entre la FACEME et la commune pour une exploitation du lieu en centre administratif de l'accueil a été examiné.

Cette possibilité a été écartée, car le bâtiment ne s'y prête pas, il est en mauvais état.

Les aménagements de bureaux au sous-sol ne sont pas compatibles avec la nécessité d'une lumière naturelle adéquate.

- L'adaptation aux normes ECA, nécessiterait des transformations de fond. La disposition des locaux impose de profondes transformations.

Pour répondre aux craintes du postulant et des pétitionnaires, il apparaît que Vergers 2 restera durablement en l'état.

Certes, il appartient à un privé, mais celui-ci n'a aucune velléité de démolition, il recherche une location après un simple rafraîchissement, essentiellement de la peinture.

De plus, les calculs financiers de M. le rapporteur de minorité sont, pour le moins, lacunaires.

Nous ne pouvons pas qu'envisager un coût de 2 millions à 3%. Si un centre administratif et de formation devait voir le jour là-bas, la mise aux normes et la réfection des lieux serait au minimum de CHF 300'000.-. Les chiffres viennent de l'estimation FACEME.

Nous devons aussi considérer une hypothèque relative à une surface commerciale, les taux varient de 3 à 4,5%, il faut compter aussi l'amortissement et l'entretien, donc 2 millions plus 5% de frais de notaire à 100'000 francs, un taux hypothécaire à 3,5 pour être modeste, plus un entretien, amortissement et frais divers, nous sommes plus près des CHF 125'000.- par année que de ce qui est indiqué dans le rapport de minorité.

Monsieur le rapporteur de minorité soutient que le dossier a été mal géré par la Municipalité et qu'il convient de refuser le rapport.

Bien au contraire, la situation a été minutieusement examinée, les partenaires institutionnels ont été sollicités, les aspects financiers soupesés (particulièrement par rapport aux finances communales), les éléments organisationnels et les synergies possibles mises à plat. Formellement, le rapport municipal répond au postulat Giovanna, mais pas dans le sens que le postulant espérait. Cela ne veut pas dire que

le dossier est mal géré, cela veut simplement dire que la Municipalité en appliquant les règles de simple bon sens, ne suit pas l'avis du postulant.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Ayant participé à la commission, je n'ai pas souvenir des éléments évoqués par Mme Pellet ce soir, concernant l'impossibilité de mettre à disposition des locaux administratifs et la complexité de ces démarches quant à la FACEME. Je suis assez surpris.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, c'est par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 04/2021 de la Municipalité du 5 février 2021 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Giovanna intitulé « pour la sauvegarde de Vergers 2 » (pris en considération le 7 octobre 2020)
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. De prendre acte que le présent rapport répond au postulat de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Giovanna intitulé "Pour la sauvegarde de Vergers 2".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 45 OUI, 31 NON et 6 abstentions.

6.2 sur le rapport-préavis No 10/2021 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera. (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher public,
Tout d'abord, je déclare mes intérêts : comme mentionné dans le rapport, ma famille et moi sommes propriétaire d'environ 1,5 hectare de prairie à Narcisses, néanmoins, nous ne touchons aucun subside à ce jour.

Etant éleveur de chèvre Capra Grigia (chèvre grise des montagnes), une race suisse en voie de disparition, croyez-moi, je sais ce que cela veut dire de ménager la chèvre et le chou, ou dans ce cas, la chèvre et le narcisses.

Du fait que les prairies à narcisses sont protégées jusqu'au mois de juillet, par ma propre expérience, je peux vous confirmer qu'un paysan doit augmenter ses surfaces, afin de pouvoir compenser le manque de nourriture au printemps.

Par contre, je remets en question le rapport de Hintermann Weber.

A la page 10, photo numéro 4, il est mentionné que des chèvres ont brouté des narcisses. Sur cette photo, une partie de la parcelle est encadrée en rouge pour dénoncer cet acte.

Il se trouve que cette parcelle est entretenue par mes soins depuis 3 ans. Comme vous pouvez le voir sur cette photo, j'ai bien laissé un mètre entre les narcisses et la clôture, c'est facile à voir car c'est vert et pas blanc.

Je voudrais savoir :

Est-ce que le contrôleur reste dans sa voiture pour faire une photo et ne se déplace pas sur le terrain ?

Selon M. Caleb Walther, le problème n'est pas que les narcisses soient broutés, mais comme c'est la parcelle complète qui est sous convention, aucun animal ne devrait s'y trouver avant le 1^{er} juillet.

Je me demande alors pourquoi cet encadrement rouge ?

Suite à cette commission, je me suis permis de faire quelques recherches et on m'a confirmé que cette parcelle est sous convention avec l'ancien paysan. Par conséquent, ce dernier touche depuis 3 ans des subsides, pour un terrain qu'il n'exploite plus.

Ce qui veut quand même dire que la commune paie plusieurs milliers de francs pour une expertise faussée. Cela veut également dire que nos autorités ne réagissent pas depuis 3 ans, étant donné que la convention n'est pas respectée.

J'attends une réponse de la Municipalité, merci.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra la proposition municipale, convaincu de l'importance de la poursuite de ce dispositif mis en place il y a un certain nombre d'années et dont nous pouvons estimer qu'il est une des rares options ou possibilités que nous avons d'avoir une influence sur la progressive disparition des narcisses

Par contre, Montreux Libre ne soutiendra pas l'amendement visant à limiter à un an la subvention de CHF 5'000.- pour l'association de protection et de promotion des narcisses.

Cette association fait, en effet, un travail de sensibilisation et d'information très important. Les conseillères et conseillers communaux qui se sont peut-être rendus, par exemple, aux Avants le week-end dernier, auront pu constater l'énorme travail accompli pour informer les centaines, voire les milliers de visiteurs venus admirer, mais aussi cueillir les fleurs emblématiques de Montreux.

Le rapport souligne l'importance de faire connaître les mesures d'encouragement de protection des narcisses. Ces mesures seront d'autant mieux connues et soutenues si le grand public, montreusien notamment, est mieux informé.

Pour soutenir une politique voulue à juste titre sur 6 ans, il faut l'accompagner par des mesures de sensibilisation pour la même durée. Le montant annuel de CHF 5'000.- est modeste et doit donc être confirmé sur 6 ans pour que l'Association de protection des Narcisses puisse faire un bon travail.

L'objectif final, rappelons-le, est de freiner, voire de stopper la disparition progressive de notre fleur emblématique.

Il faut donner un signal clair à l'Association pour qu'elle puisse poursuivre le formidable travail qu'est le sien.

Mme Claudia Hischenhuber (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rares sont les Montreusiennes et Montreusiens qui ne seraient pas d'accord avec la phrase : nous aimons la neige de mai - pourvu qu'elle se présente sous forme de narcisses !

Pourtant, cette neige de mai a nettement diminué. Le déclin de nos prairies à narcisses est notamment dû à trois facteurs principaux : l'agriculture intensive, la reforestation et la construction sur des terrains à narcisses.

Malgré les mesures prises, le nombre de nos narcisses a encore légèrement diminué depuis 2014. Mais la bonne nouvelle est que, sans les mesures incitatives et l'engagement de l'Association Narcisses Riviera, leur nombre aurait diminué bien davantage. En comparant les parcelles sous contrat avec des parcelles témoin, on peut très bien voir que les mesures ont eu un effet bénéfique.

Ainsi, les Vert.e.s, soutiennent l'engagement de la Commune à lutter contre le déclin du narcisse dans notre région et voteront pour ce préavis tel quel, sans l'amendement. Nous pensons que l'amendement donne un signal contreproductif. Comme déjà évoqué par Monsieur Gétaz, nombreuses sont les actions bénéfiques de cette association comme les rangers qui sensibilisent les visiteurs, les travaux pour empêcher la reforestation à des endroits propices aux narcisses, les stands d'information et j'en passe. L'Association Narcisses Riviera n'a plus besoin de faire ses preuves ! Merci de votre attention

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que le groupe socialiste soutiendra, à l'unanimité, la prise en considération du présent préavis municipal.

En effet le patrimoine floral exceptionnel que représente le narcisse dans notre commune est, selon nous, à préserver, valoriser, voire même à chérir.

A ce titre le milieu associatif est très important sur l'ensemble du processus. L'Association Narcisses Riviera en premier lieu, mais également les associations et sociétés de village qui font un travail admirable et sont en contact direct avec la nombreuse population indigène et touristique qui s'intéresse à cette fleur.

Notre groupe comprend, à ce titre, l'amendement déposé et accepté en commission, mais nous encourageons la Municipalité à maintenir un dialogue permanent et constructif avec les associations concernées, afin qu'elles puissent continuer à mener à bien leur mission.

A titre personnel, en revanche, et c'est exceptionnel, je rejoins la position de Montreux Libre quant au refus de cet amendement.

Nos bénévoles méritent le soutien de notre Conseil, leur travail de proximité est précieux et l'Association est connue de longue date, nous pouvons leur faire confiance. Merci de votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes bien conscients que cet outil n'est pas suffisant par rapport à toute la pression que subissent les prairies à narcisses, mais il est indispensable aux yeux de la Municipalité. Nous nous réjouissons des propos qui ont été majoritairement tenus ce soir en faveur de ces conventions.

Brièvement, par rapport à la question de M. Hunziker, comme nous l'avons dit en commission, nous souhaitons aussi améliorer le suivi de ces conventions, aussi bien sur le plan de la prospection, que du contrôle.

Nous tâcherons d'améliorer le suivi, pour savoir notamment comment cela se fait que la personne qui a signé une convention pour 5 ans ne nous ait pas signalé qu'elle n'exploitait plus la parcelle concernée. A savoir s'il faut changer le contenu des conventions, améliorer le suivi, je n'ai pas de réponse ce soir, mais nous savons qu'il y a une marge d'amélioration.

Simplement, le constat qui a été fait dans le rapport et que nous ne pouvons pas contester c'est que, selon la convention signée, cette parcelle devait être sous protection et cette protection n'était pas entièrement respectée.

La Municipalité appuie les propos qui ont été émis contre l'amendement et donc en faveur du soutien à l'Association de Protection des Narcisses. C'est une association qui fait un travail important. Comme de nombreuses autres personnes, je me suis je me suis également rendu aux Avants ce week-end et chacun n'a pu que constater l'utilité d'avoir un accueil et une sensibilisation sur place.

Cette subvention reste un petit montant, mais elle pourra être efficacement valorisée sur le terrain, pour accompagner la commune et notre mandataire dans le suivi des conventions, mais aussi pour la sensibilisation des personnes qui vont sur le terrain, visiter ce magnifique patrimoine que sont nos narcisses.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si M. Grand ne souhaite pas préciser son amendement, je pense que pour nous c'est important de comprendre qu'il n'est pas contesté, que la commune de Montreux continuera à payer 1'000.- francs de cotisation à l'année, mais M. Grand souhaitait que ce soit uniquement cette année que la subvention soit augmentée à 5'000.- francs. Cela veut dire que chaque année, l'association devrait faire ses preuves pour mériter pas CHF 1'000.- mais CHF 5'000.-, je pense qu'il est important de le comprendre. Il y a également 20.- de cotisation pour aider cette association et je pense que nous pouvons tous rejoindre cette association pour montrer notre intérêt et notre solidarité concernant les narcisses.

Vote sur l'amendement de Monsieur François Grand

Point 4 : « d'augmenter la subvention communale en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera à CHF 5'000.- *pour l'année 2021* »

VOTE

L'amendement est refusé par 38 NON, 37 OUI et 6 abstentions.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

C'est avec 9 OUI et 1 ABSTENTION que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-prévis No 10/2021 de la Municipalité du 19 mars 2021 au Conseil communal relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et à l'augmentation du soutien communal en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2021;
2. d'augmenter l'allocation de CHF 9.- à CHF 10.- l'are ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 26'000.- sur le compte 300.3666 ;
4. d'augmenter la subvention communale en faveur de l'association de protection et de promotion des narcisses de la Riviera à CHF 5'000.- par an ;
5. de lui allouer, à cet effet, un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 4'000.- sur le compte 325.3193 ;
6. de porter aux budgets 2022 à 2027 les montants nécessaires à la réalisation des buts décrits dans le présent rapport-préavis;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

<p>6.3 sur la prise en considération ou non de la motion de MM. Antony Huys et Michael Samuelian pour modifier le règlement du Conseil Communal. (Rapp. M. Lionel Winkler) ;</p>

M. le Président

Cette motion a été retirée par leurs auteurs pendant la séance de commission qui a siégé le 27 avril, comme c'est autorisé par l'article 104, alinéa 4 de notre règlement. Il n'y aura pas de vote sur cet objet, néanmoins, par respect pour le travail de la commission et pour l'œuvre du président rapporteur, qui a fourni un compte rendu détaillé, j'ouvre la discussion sur ce rapport de commission.

M. Anthony Huys (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je voulais d'abord dire merci à M. le Syndic, aux collègues qui ont participé à cette commission et au président pour son rapport.

Je dois avouer que pour ce genre de thème, il faut avoir un couteau très bien affûté, ce qui n'était pas le cas, je présente mes regrets à ce sujet.

Je crois que dans la discussion qui a été intéressante, il y a quand même eu des idées. D'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'il y a une commune, celle de Renens, qui s'était penchée sur ce sujet.

Encore une fois merci et pourquoi ne pas reprendre ce sujet avec des couteaux un peu plus affûtés à la prochaine législature.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

<p>6.4 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler : « Pour une politique communale en matière de santé publique ». (Rapp. Mme Béatrice Tisserand) ;</p>

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier la commission pour le bon accueil qu'elle a fait audit postulat.

A la lecture du rapport, nous comprenons aisément que le but de ce denier n'était pas de demander à notre commune de se substituer au Canton ou à la Confédération en matière de soins ou de santé, mais bel et bien de répertorier ce que nous offrons aujourd'hui et d'examiner ce que nous pourrions faire en plus demain, sur cette thématique centrale que doit être la santé publique.

Durant la commission évidemment, et rapidement, la discussion s'est déplacée sur la question de la labellisation.

Tel que mentionné en séance, et malgré que les labels puissent apporter certaines plus-values, dans le suivi notamment, nous comprenons que les services communaux font face à une forte charge de travail et ne pourrions pas nécessairement y répondre. Nous acceptons donc volontiers que ce point n'est pas primordial pour atteindre le but voulu par le postulat.

Relativement aux autres points discutés en commission, le groupe socialiste est unanime sur l'importance, à tous les niveaux de l'état, que nous devons consacrer à la santé de nos concitoyens. Notre groupe vous recommande ainsi d'accepter la prise en considération dudit postulat. Merci de votre attention

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre sera partagé sur l'acceptation de ce postulat, en effet le périmètre d'étude que la Municipalité devrait mener paraît quand même relativement mal défini. Dans le cadre de la commission nous avons entendu, notamment, le délégué au sport, qui a pris la parole.

Evidemment, nous savons tous que le sport est bon pour la santé, mais il peut devenir mauvais quand nous le faisons de manière trop importante.

Par conséquent, nous avons beaucoup de questionnements sur la manière dont la Municipalité pourra répondre et nous pensons que le postulat aurait dû être un peu plus clair sur le périmètre d'étude à mener.

Néanmoins, nous lirons avec attention le rapport, si ce postulat est accepté ce soir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC ne votera pas la prise en considération de ce postulat.

En lisant le rapport, nous comprenons que cette proposition n'a pas soulevé un grand engouement au sein de la commission, ni de la Municipalité d'ailleurs.

Nous considérons que, malgré les titres et les labels que certains semblent affectionner et collectionner, l'attractivité et la santé d'une commune ne se mesurent pas à l'aune de ses trophées, plus ou moins inutiles. Le tissu contribuable montreuvisien ne s'est pas amélioré pour autant et notre situation générale ne dépend pas, du moins je l'espère, du nombre de médailles affichées à l'entrée de notre ville.

La Municipalité informe déjà suffisamment, et par de multiples canaux, la population des prestations à sa disposition, et cela a un coût. N'ajoutons pas un travail inutile et gardons nos priorités et nos efforts pour négocier le virage délicat de cette prochaine législature.

Par contre, si nos collègues de la gauche veulent créer un label "Commune en santé financière" et travailler à ce que Montreux soit la première ville vaudoise à l'obtenir, je suis prêt à rejoindre le mouvement et à œuvrer dans ce sens !

J'invite ce Conseil à refuser la prise en considération de ce postulat et je vous remercie pour votre attention.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération du postulat de M. Büchler, mais tout comme la commission et le postulant lui-même, elle ne priorise pas la recherche du label "Commune en santé".

C'est d'abord un état des lieux, et aussi des responsabilités, qui doit être fait, puisque plusieurs aspects sont de niveau Cantonal. Ensuite des perspectives et des orientations seront fixées, pour qu'au final ce soit à nouveau votre Conseil qui se prononce sur les suites à donner.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

En conclusion, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, la commission vous propose d'accepter le postulat « Pour une politique communale en matière de santé publique ».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat à la majorité, moins quelques avis contraires et 4 abstentions.

6.5 sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Audrey Delegrange et consorts portant sur la journée continue pour les écoliers et le développement des structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 5P. (Rapp. M. Pablo Menzi).

M. le Président demande au président rapporteur s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai quelque chose à ajouter à mon rapport.

Suite à la remarque de Mme Géraldine Torchio, nous avons constaté qu'il fallait faire une modification de texte à la page 5 :

Il est noté dans le rapport « *M. Leimgruber explique que ces prestations coûtent cher et s'étonne que le prix de l'accueil à l'APEMS soit moindre en comparaison de celui de l'UAPE.* » en fait, il aurait fallu écrire « *M. Leimgruber explique que ces prestations coûtent cher et s'étonne que le prix pour l'accueil de midi en UAPE soit inférieur à celui de l'APEMS pour la même prestation (le repas et la prise en charge sur le temps de midi).* »

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons été nantis d'une demande de la commission cet après-midi, qui souhaitait que la Municipalité face une déclaration pour préciser un certain nombre d'échanges de chiffres et d'éléments qui se trouvent dans le rapport.

J'accepte volontiers de le faire pour que, je l'espère, cela clarifie un peu le débat.

En introduction, la Municipalité tient à rappeler le parcours de cette « pétition ».

D'abord envoyée au Conseil et à la Municipalité, elle a simplement été annexée au PV du 3 mars de cette année, car elle ne demandait pas son examen par une commission.

De son côté, la Municipalité a reçu les signataires du texte, écouté leurs arguments et leur a conseillé de préciser au Président du Conseil, qu'ils désiraient l'examen par une commission du législatif et c'est ce qu'ils ont fait.

Une commission du Conseil communal s'est penchée sur le texte, a aussi reçu les signataires et émis le rapport complet et précis qui vous est soumis aujourd'hui.

Par ailleurs, le texte a aussi été présenté au Conseil d'établissement Scolaire, les arguments du débat n'ont pas fait apparaître de nouveautés par rapport aux échanges de la commission du Conseil communal, mais les membres du Conseil d'établissement présents dans la salle compléteront si nécessaire.

Cette « pétition » est particulière, car formellement elle ne demande rien, mais présente un état de situation et pose 4 questions auxquelles il a été donné réponse au cours des diverses rencontres.

De plus le texte soumis à votre examen ne concerne que Montreux-Ouest, alors que la Municipalité envisage la problématique sur l'entier du territoire des deux établissements scolaires de la commune.

La forme du texte présenté s'apparente plus à une interpellation qu'à une pétition, d'où la perplexité de certains commissaires.

Il aurait peut-être fallu que les auteurs du texte s'approchent d'un conseiller communal pour relayer leurs préoccupations afin que la démarche soit plus efficace.

Cela dit, comme je l'ai indiqué auparavant, une réponse a été apportée aux 4 questions posée par les auteurs du texte.

Je les résume ici :

- 1) *Pouvez-vous nous expliquer l'absence de places en accueil parascolaire collectif à Montreux-Ouest pour les enfants de 6P à la 8P, alors que la loi de l'accueil de jour des enfants (LAJE) l'exige et qu'un budget a été attribué suite au préavis 03/2020 ?*

Tout d'abord il convient de dire que le préavis 03/2020 s'inscrivait dans le plan de développement de l'accueil parascolaire, dont votre Conseil a pris acte. Qui prévoit un développement progressif jusqu'en 2026 et non pas une ouverture massive et immédiate de places pour répondre à tous les besoins. Je rappelle que la création d'une place d'accueil coûte CHF 25'000.- et le prix de son fonctionnement est de CHF 17'000.- à 18'000.- par année.

Devant l'impossibilité financière et opérationnelle d'offrir immédiatement un accueil parascolaire collectif massif, la Municipalité a privilégié l'accueil des plus jeunes dès 4 ans, plutôt que ceux de 10 ans et plus, âge où les enfants sont plus autonomes.

Certes, la LAJE n'est pas complètement respectée, mais c'est le cas de toutes les communes de ce canton, qui visent toutes le respect de la loi, mais progressivement, via un plan de développement.

- 2) *Pouvez-vous développer les structures d'accueil parascolaire en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6P ?*

La réponse est clairement OUI, mais progressivement et selon le plan de développement arrêté. Nous avons d'ailleurs l'obligation de mettre l'offre complète à disposition jusqu'en 8^{ème} au 1^{er} janvier 2022.

- 3) *Pouvez-vous trouver des solutions pour la rentrée scolaire 2021/2022 pour que nos enfants puissent bénéficier de ces structures pendant que leurs parents travaillent ?*

Des solutions seront proposées à chaque famille qui en fera la demande. Elles sont actuellement en discussion avec le Canton car elles revêtent un caractère provisoire, de projet, qui n'entre pas complètement dans le cadre strict de la LAJE.

Il y aura des possibilités à la rentrée 2021.

- 4) *Est-ce que les APEMS pourraient étendre leurs horaires d'ouverture le matin, l'après-midi et le mercredi ? Et ainsi accueillir les plus grands ? les APEMS sont actuellement ouvertes uniquement durant la pause du midi le lundi, mardi, jeudi, et vendredi.*

C'est une possibilité, mais elle transformerait les APEMS en unité d'accueil pour écoliers UAP, devant se plier aux règles cantonales avec les coûts y relatifs et actuellement la commune ne va pas dans ce sens. En outre, lors de la commission et aussi par courriel, suite à la séance, les signataires parlent de l'étude MicroGis qui montre la médiocrité des chiffres montreusiens. Cette étude publiée en 2017 est basée sur les chiffres 2015, depuis, heureusement, les choses ont bien changé grâce à votre Conseil d'ailleurs qui a accepté, par exemple : Scoubidou 2 ou l'Optimist à Clarens.

Les places d'accueil parascolaires ont, depuis l'étude, quasiment triplé.

Lors des travaux de la commission, une étrange question a été posée par rapport à la nature du texte « à quoi est-ce que nous dirons OUI si nous acceptons et à quoi dirons-nous NON, si nous refusons ? », cela a mis à jour le paradoxe qui voyait tout le monde se rejoindre sur le fond, en disant pour les uns « OUI, mais... » et pour les autres « NON, mais... ». « OUI, mais la Municipalité doit accélérer son plan, NON mais la Municipalité doit continuer à développer son plan comme prévu ».

Devant cette alternative la Municipalité laisse le Conseil trancher, tout en sachant que ces préoccupations, celles des signataires, ont d'ores et déjà été prises en compte.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

« Non, mais... », le PLR ne vas pas soutenir cette pétition, si sur la forme, le rapport ne nous convient pas, sur le fond nous sommes parfaitement conscients que la loi sur l'accueil de jour des enfants n'est pas totalement respectée.

Ce cas se produit dans tout le Canton, car aucune commune, à notre connaissance, ne garantit un accueil pour le 7P - 8P, le mercredi après-midi notamment.

La grande difficulté pour les communes est de trouver un équilibre pour le parascolaire des 1P à 6P et des plus grands. Comme expliqué par Mme la Municipale en commission, le coût d'une place est de CHF 25'000.-. Nous estimons préférable d'investir ces sommes pour les enfants jusqu'à une dizaine d'années, et se rappeler qu'il existe un réseau de mamans de jour pour les plus grands qui en auraient besoin. Nous vous invitons à refuser la prise en considération « NON, mais... ».

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le parti Socialiste tient en premier lieu, comme l'a mentionné Madame la Municipale Pellet, à relever que les préoccupations des pétitionnaires sont partagées par la Municipalité et prises en compte, puisque le plan de développement de la FACEME prévoit près de 700 places de garde supplémentaires à horizon 2026 et ce, jusqu'à la 8P, afin de se mettre en conformité avec la Loi sur l'Accueil de Jour. A l'instar des autres communes du canton, les coûts de ces services particulièrement élevés sont en cause dans le manque actuel de places d'accueil. Nous tenons à saluer les efforts continus de la Municipalité en ce sens et continuerons à défendre un service communal d'accueil de jour de qualité.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons à l'unanimité la prise en considération de cette pétition qui a le mérite de souligner le besoin toujours plus accru de solutions de garde. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est une thématique

centrale pour la population dans son ensemble, qu'il est important de continuer à défendre. Je vous remercie de votre attention.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Le groupe UDC est sensible à tout ce qui touche les enfants et nous soutenons le développement du nombre de places d'accueil en acceptant, par exemple, les deux derniers projets lors des votations au Conseil Communal. Si 24 places supplémentaires ont pu être préparées pour août 2021 et que 37 nouvelles places d'accueil viennent d'être validées, c'est une preuve que ce dossier est suivi minutieusement.

Il ne faut pas oublier que les enfants ont également besoin d'un bon cadre familial, de parents présents et que les places d'accueil doivent être un soutien dans ce sens.

Le ménage de la Commune se gère avec d'autres chiffres que le ménage des familles, cependant il y a des règles à respecter dans les dépenses. Il est difficile de trouver vite, bien et pour la durée des endroits où créer ces places d'accueil.

Nous comprenons le souci des pétitionnaires, mais que rapporterait une étude supplémentaire, puisque la Municipalité et le Conseil communal travaillent dans le bon sens ?

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC votera NON à cette prise en considération.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutient chaque préavis municipal pour améliorer en continu les structures d'accueil parascolaires pour nos enfants.

Nous sommes également enchantés que des parents s'engagent pour le bien, non seulement de leurs propres enfants, mais aussi au-delà, comme c'est le cas pour ces pétitionnaires.

Néanmoins, Montreux Libre estime que si nous acceptons cette pétition, la Municipalité devrait éventuellement remettre en question ses priorités, que nous partageons largement soit :

- 1) Créer des structures étape par étape, avec des ressources financières raisonnables.
- 2) De privilégier l'accueil des plus petits dans les structures surveillées.

Il y a eu un long débat au sein de la commission, entre la différence entre les structures surveillées et ouvertes. Les pétitionnaires souhaitent que les plus grands enfants de 6P à 8P soient vraiment surveillés, qu'ils ne puissent pas quitter les lieux.

Les pétitionnaires souhaitent aussi que les 6P à 8P soient accompagnés de l'école à la cantine, cela veut dire une responsabilité complète, mais pour certains commissaires, dont je faisais partie, nous estimions qu'il faut faire confiance aux enfants, les éduquer, les cadrer.

Si nous devons privilégier les 6P à 8P dans les structures d'accueil surveillées, il n'y aurait plus de place pour les plus petits qui ne peuvent pas être dans des structures ouvertes sans surveillance.

Nous soutenons la priorité de la Municipalité de privilégier l'accueil des plus petits.

- 3) Nous soutenons la priorité de la Municipalité pour continuer à promouvoir le système de mamans et papas de jour. Nous avons appris qu'il y a un seul papa de jour sur le terrain communal et nous espérons que c'est un métier, un engagement que plus de papas prendront pour exercer cette tâche.

Montreux Libre proposera à ce Conseil d'approfondir ce système de mamans et papas de jour via une interpellation ou motion, après avoir discuté avec les gens en place,

car nous estimons qu'il faut apporter une plus-value aux mamans et papas de jour et aux enfants qui en bénéficient.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Les Vertes et Verts de Montreux soutiennent la prise en considération de la pétition. L'accueil parascolaire en milieu collectif de Montreux ne répond pas à la réalité sociale actuelle et est inférieur à la moyenne cantonale. Nous pensons que le développement de structures permettant l'accueil parascolaire collectif, même pour les pré-adolescents, est un enjeu sociétal majeur. Il en va du bien-être de beaucoup d'enfants. Mais pas seulement, car l'accueil parascolaire promeut des règles communes de savoir-vivre et permet à de nombreux parents d'être sereins quant à la prise en charge de leur enfant.

Nous nous réjouissons des précisions apportées ce soir par Madame Pellet. Cependant, nous resterons très attentifs à ce que les écoliers de 5P à 8P soient davantage accueillis en milieu collectif sur l'intégralité du territoire communal.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il y a un point qui, à titre personnel, m'a beaucoup interpellé voire même choqué dans les positions défendues pas les pétitionnaires, c'est cette remise en cause des mamans de jour.

Je pense que si nous voulons atteindre un objectif qui satisfait les besoins de la population, nous ne pouvons pas déconsidérer ou rabaisser le rôle des mamans de jour, ou encore pire, considérer qu'elles ne sont pas une bonne réponse pour la prise en charge des enfants.

A titre personnel, c'est le point de cette « pétition » qui me fera voter NON et le groupe Montreux Libre votera également NON.

Je pense que toute prise de position collective qui viserait à déconsidérer les mamans de jour, reviendrait à se tirer une balle dans le pied et à nous éloigner de l'objectif, qui est de pouvoir donner des solutions à toute la population pour l'accueil des enfants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pablo Menzi (UDC)

C'est par 5 oui et 5 non, avec la voix prépondérante du président, que la commission vous propose de ne pas prendre en considération cette pétition.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de la pétition par 46 NON et 34 OUI.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.1 No 11/2021 relatif à la gestion et aux comptes 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL).

(Date de la commission : mercredi 28 avril 2021, à 19 h. 00, à Veytaux)

Présidence PLR : M. Yanick Hess
Membre : M. Alain Imhof
Suppléante : Mme Susanne Lauber Fürst

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je regrette à nouveau, en tant que suppléante, de ne pas avoir été avisée de l'absence d'un des membres, car j'aurais certainement participé à cette séance.

J'aurais également posé la question suivante, j'ai trouvé ce point dans le rapport à la page 3 concernant les travaux pour le 2m2c.

Quelqu'un pourrait peut-être m'expliquer pourquoi la somme que la CIEHL nous donne pour les travaux de rénovation ne nous sera versée qu'à la fin des travaux ?

Il y a certainement un règlement pour cela, mais si la CIEHL pouvait payer étape par étape, cela pourrait être utile pour le financement de ce projet ?

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne la procédure, effectivement, il n'y avait que les membres fixes qui étaient invités, vu la situation liée au COVID, les suppléants n'étaient pas invités, voici pour le point de vue formel et je pense que M. le Syndic pourra donner des précisions concernant le versement de la somme qui arrive toujours à la fin des travaux.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est la procédure habituelle de la CIEHL, qui s'est appliquée dans tous les soutiens qu'elle a mis en place au cours de ces dernières années, de verser la somme après les travaux.

En l'occurrence, il n'y a pas de surprise par rapport à cela et les collègues du Conseil d'administration n'entendaient pas modifier les règles de la CIEHL pour ce projet-là, qui par ailleurs est encore en cours de validation dans 2 Conseils communaux qui doivent encore prendre une décision.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.2 No 12/2021 relatif aux comptes communaux 2020.

(Date de la commission : mercredi 19 mai 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux)

Présidence UDC : Mme Christine Menzi

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre constate que la marge d'autofinancement est finalement inférieure aux investissements de l'année 2020, suite à la correction que la CoFin a demandée et dont le Conseil a été informé ce soir.

Les comptes n'intègrent par ailleurs pas l'hypothétique revenu du terrain des Grands Prés, espéré à 1 million de francs, et qui se révèle être une chimère. La commune devra renoncer à espérer ce revenu, à l'avenir, tant ce projet est désormais incertain.

Les comptes 2020 donnent une indication de ce qui sera probablement la règle de ces prochaines années : des comptes très difficiles à équilibrer, une marge d'autofinancement insuffisante et donc un endettement à la hausse.

Une piste à analyser : la revalorisation, par leur vente, de certaines actions d'entreprises détenues par la commune. Cela semble être une option pour pouvoir empêcher cette hausse de l'endettement, en une hausse d'impôt, que Montreux Libre combattrait. Montreux Libre préconise que la CoFin et la Municipalité explorent toutes les solutions qui pourraient empêcher que la commune s'endette trop fortement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.3 No 13/2021 relatif aux comptes 2020 du Fonds culturel Riviera.

(Date de la commission : mardi 27 avril 2021, à 18 h. 30, à Vevey)

Présidence SOC : M. José Jorge
Membre : M. Yves Depallens
Suppléant : M. Murat Karakas

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.4 No 16/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500'000.- TTC au maximum, pour le financement de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et un restaurant scolaire.

(Date de la commission : lundi 31 mai 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux)

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Anne Duperret, Bibiana Streicher

MM. Christian Bécherraz, Cédric Blanc, Bruno Femia, ~~Vincent Haldi~~,
Vincent Tschopp, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Florian Manzini

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec mes excuses, en sélectionnant le nom du représentant de Montreux Libre, comme nous avons deux Vincent, Vincent Haldi et Vincent Tschopp, je vois que j'ai sélectionné le mauvais, c'est M. Tschopp qui sera membre de cette commission, merci d'en prendre note.

Montreux Libre souhaite, lors de cette commission, qu'un certain nombre de points soient discutés, étudiés et débattus.

Il s'agit d'un espace architectural de la ville extrêmement visible que le lieu où sera construit ce collège et nous avons un certain nombre de questionnements et parfois de réserves sur ce bâtiment et ce projet.

- Nous demandons à ce que la commission soit informée dans le détail des conséquences de conception du bâtiment, du principe d'être Minergie (à savoir les possibilités d'ouvrir les fenêtres ou pas, etc...). Nous souhaiterions que la commission ait des informations détaillées sur cette question, s'agissant d'un collège où des enfants devront travailler toute la journée.
- Par ailleurs nous demandons à ce que le traitement des oppositions soit transmis à la commission, à savoir que la commission ait un état de la situation précis des oppositions au projet.
- Une autre question sur laquelle nous souhaitons que la commission se penche, c'est le fait de transférer les bureaux à Cité-Centre. Nous souhaiterions que la Municipalité informe la commission sur sa vision et la raison pour laquelle elle propose cette manière de faire, notamment en sachant qu'avec le PGA, nous avons des bâtiments, comme l'hôpital, qui ne sera pas bloqué quelques années, mais très longtemps.

Il nous semble important que la commission puisse mieux comprendre quelle est la vision concernant la gestion des bâtiments communaux vides, tel que l'hôpital, sur les 10 prochaines années. Le préavis intègre la question de l'occupation d'autres lieux et avec des montants qui sont à voter pour la période de transition, la période de construction de ce nouveau collège.

Nous souhaitons que la Municipalité informe la commission sur cette vision à long terme concernant l'utilisation, l'entretien, l'occupation des bâtiments communaux vides.

- Un autre point qu'il semble important de discuter en commission, pour Montreux Libre, c'est le fait qu'il y aura (selon les informations que nous découvrons avec les schémas, etc...) une minéralisation presque complète de la place qui est désormais appelée place préau. Elle devient en fait une cour et nous souhaitons que la Municipalité informe la commission dans le détail des limitations d'accès pour le reste de la population, à partir du moment où cette place devient une place préau ou une cour. Sachant que les espaces extérieurs des bâtiments scolaires ont des limitations ou en tout cas des contraintes beaucoup plus grandes au niveau des accès.
- Nous souhaiterions aussi que la commission se penche en détail sur les options concernant la qualité de la façade. A l'heure actuelle, la majorité des membres du groupe Montreux Libre ne sont pas convaincus de la proposition de traitement de la façade. Il s'agit d'une des façades les plus visibles, nous pourrions le dire, de presque tout Montreux. Nous avons encore de nombreuses réserves et nous espérons que la Municipalité pourra éventuellement indiquer des options ou des possibilités pour améliorer la qualité de cette façade.
- Dans le même état d'esprit, nous avons une forte réserve concernant la passerelle, nous aimerions que la commission puisse être informée des éventuelles possibilités pour que la liaison entre les deux côtés de la rue du collège puisse se faire par un tunnel, plutôt que par une passerelle. Nous invitons toutes les conseillères et conseillers communaux à aller sur place et à s'imaginer une passerelle à cet endroit, c'est à coup sûr un objet qui défigurerait cette partie de ce quartier.
- Nous demandons également à la commission d'étudier la suppression des places de parc, nous constatons qu'un nombre important de places de parc seraient supprimées. Qu'est-ce qui est prévu pour les remplacer ou ne pas les remplacer ? C'est un endroit quand même extrêmement central et qui ne peut pas être totalement exempt de places de parc.
- Finalement, nous suggérons à la commission d'étudier l'option de séparer les décisions concernant la construction du collège, de celles concernant le lieu et les coûts du déménagement. En d'autres termes, de ne pas forcément entrer en matière sur le fait que le préavis détermine, définitivement, à la fois le coût et surtout l'emplacement du transfert des bureaux du service de l'urbanisme notamment. Il nous semble qu'il y a ici une sorte de mélange de deux débats qui sont différents et qui doivent avoir lieu indépendamment, l'un sur le projet du collège et l'autre sur le transfert, le lieu et à quelles conditions les bâtiments ex-service de l'urbanisme seront traités.

Je vous remercie de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'arrivée de ce préavis met en avant la grande difficulté et complexité de nos infrastructures scolaires. Même si la vox populi s'offusque de containers placés dans la cour, en acceptant ce préavis nous aurons alloué plus de 45 millions pour les écoles dans ce secteur. A Montreux-Est, l'établissement est en attente de la nouvelle salle de sport et doit encore jongler avec d'autres solutions pour pallier le manque d'espace pour les cours EPH. Espérons que, pour cet objet, le droit démocratique de recours ne sera pas trop usé, afin de ne pas pénaliser nos élèves et retarder encore le chantier.

Plusieurs questions se poseront en commission :

- Notamment sur le préau et sa capacité.
- La circulation dans le secteur de Gare 30 lors des travaux.
- La vitesse autorisée après les travaux.

La venue d'un restaurant scolaire sera un plus, et profiterait aussi aux élèves des hauts, si un horaire continu voyait le jour à terme.

Je rebondis sur les propos de M. Gétaz concernant la passerelle, sauf erreur nous avons, lors du premier préavis d'étude, évoqué différentes possibilités dont la passerelle et je n'ai pas souvenir que nous ayons parlé d'un tunnel. Je pense que si nous en avons parlé à l'époque la Municipalité aurait pu venir avec une réponse, comme elle l'a fait avec le chemin piétonnier, qui actuellement ne pourrait pas convenir pour desservir la gare.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.5 No 17/2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 430'000.- TTC au maximum, pour réaliser des adaptations dans le cadre des travaux prévus par le Canton pour l'entretien et l'amélioration de la route de Brent sur le réseau routier cantonal RC 737 B-P, entre les routes de la Combe et des Colondalles, en vue de créer un cheminement piétonnier entre Chailly et Fontanivent, de mettre en conformité deux arrêts de bus et de renouveler l'éclairage public.

(Date de la commission : lundi 7 juin 2021, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux).

Présidence PLR : M. Benoît Ruchet

Membres : Mme Susanne Lauber Fürst,

MM. Denis Golaz, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Florian Manzini, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Manzini (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.e.s accueille favorablement le préavis No 17/2021 relatif à l'entretien et l'amélioration de la route de Brent entre Chailly et Fontanivent. Nous nous réjouissons que la Municipalité ait saisi cette occasion pour aménager un itinéraire piéton sécurisé pour relier ces deux villages.

Cependant, concernant le nouvel éclairage public prévu dans la réalisation des travaux, notre groupe se pose la question de la pertinence d'un tel investissement. En plus d'un coût conséquent – qui représente CHF 180'000.-, soit plus de 40% de la participation communale, il ne semble aujourd'hui pas nécessaire de doter ce tronçon d'autant de lampadaires pour assurer la sécurité des usagers de la route. De surcroît, il n'est plus à démontrer que la lumière artificielle a des conséquences néfastes sur la faune et la flore, ainsi que sur notre sommeil – je pense tout particulièrement aux riverains. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à revenir sur ce point en séance de commission.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

8.1 No 09/2021 relatif à la gestion communale durant l'année 2020.

(Date de la commission : mardi 8 juin 2021, à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens) ;

Présidence : Mme Tanya Bonjour
Membres : COGEST

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 14/2021 relatif à la réponse aux postulats de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ; de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017, et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».
(Date de la commission : mardi 1er juin 2021, à 19 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence SOC : M. Romain Pilloud

Membres : Mmes Valérie Calderini, Susanne Cornaz
MM. Olivier Blanc, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Ahmad Jahangiri lahigani, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 No 15/2021 relatif à la réponse à la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019 ; à la pétition intitulée « Pour un hommage montreusien à Franz Weber », prise en considération le 13 novembre 2019.
(Date de la commission : lundi 7 juin 2021, à 20 h 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence PLR : M. Olivier Müller

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Tina Fattet
MM. Ihab Al Jundi, Christian Bécherraz, Florian Chiaradia, François Grand, Vincent Haldi, Daniel Meillaud, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En tant qu'initiate de la pétition et première soussignée, je voulais remercier M. le Syndic et la Municipalité d'avoir fait cette jolie proposition.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je déclare mes intérêts, j'habite au port du Basset, à côté du parc du Basset et malgré l'engouement, personnellement je trouve que le nom du parc du Basset est très bien comme il est. Cela fait des centaines d'années que cela s'appelle le parc du Basset.

Je trouve que changer ce nom de cette manière, sans consultation des gens qui habitent à proximité c'est désagréable, personnellement, je suis contre le passage de ce parc sous ce nom-là pour des questions de tradition et de respect de ce qui est établi.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.4 No 18/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler intitulé « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte », pris en considération le 29 janvier 2020.

(Date de la commission : mardi 15 juin 2021, à 19 h. 00, à la Salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Présidence VERTS : Mme Claudia Hischenhuber

Membres : Mme Geneviève Brunner

MM. Nicolas Büchler, Yves Depallens, Mathias Ekah, François Grand, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.5 No 19/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Patrick Aubort intitulé « Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire », pris en considération le 25 avril 2012.

(Date de la commission : mardi 1er juin 2021, à 19 h 00, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens).

Présidence UDC : M. Pablo Menzi

Membres : Mmes Ruth Bär, Charlotte Chevallier, Tina Fattet

MM. Mathias Ekah, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Silvano Pozzi, Pascal Rossier, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1 Postulat de M. Olivier Müller « Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h ».

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Il me semble que le titre du présent postulat est suffisamment limpide pour ne pas nécessiter un développement long sur la finalité du postulat.

Il y a toutefois un historique d'interventions qui touchent cette rue et je me permets de vous les rappeler.

Il y a 5 ans et 1 jour, le postulat déposé par M. Florian Chiaradia « pour un centre-ville convivial » était largement approuvé par le conseil communal. Le futur de cette rue de l'église catholique en termes de convivialité avait déjà été longuement discuté tant en commission qu'en plénum et ce n'est pas forcément l'objet du présent postulat de vouloir à tout prix rouvrir les discussions et redire ce qui a déjà été dit il y a 5 ans déjà,

sauf évidemment si la Municipalité a de nouvelles informations à nous communiquer à ce sujet. Je mentionnerais simplement qu'en 2016 et probablement depuis bien avant, la réduction de la vitesse actuelle de 50 km/h était déjà présente dans les discussions. On y parlait de 30 km/h et même de 20 km/h ou de zone piétonne.

En novembre 2019, lors de la réponse municipale à l'interpellation de M. Pierre Rais concernant la planification et la mise en place des zones 30 km/h et 20 km/h à Montreux, la Municipalité n'a pas fait mention de la rue de l'église catholique comme rue figurant sur la liste des intentions municipales pour une réduction de vitesse. Je m'en étonne et j'y vois soit un oubli, soit un manque de cohérence avec les autres rues à proximité. En effet, quelle est la logique d'avoir la rue du théâtre ou la rue industrielle à 30 km/h et de garder cette rue de l'église catholique à 50 km/h ?

Le 21 février de cette année, lors de la commission concernant le postulat de mon collègue Joe Filipone « Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable », celui-ci a expliqué que la réflexion de son postulat pouvait se prolonger jusqu'à la place de la Paix, dont le secteur, avec la rue de l'église catholique, est en tout cas partiellement couvert par le postulat de M. Chiaradia (2016) que j'ai évoqué plus haut.

Dans la communication sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020, la Municipalité indique concernant le postulat Chiaradia que la requalification projetée de l'avenue de l'Eglise Catholique sera coordonnée en fonction de la reprise du projet en cours de réalisation à l'Av. du casino et en fonction de la possible pérennisation des terrasses sur rue installées en été 2020. La réponse est promise pour le 31 décembre 2021.

Le postulat Chiaradia de 2016, le postulat Filipone de 2021, la réflexion sur la pérennisation des terrasses covid, dont celles de la rue de l'église catholique, de même que le changement de Municipalité et le remaniement des dicastères sont autant d'éléments qui me font penser, et je m'excuse d'avance de penser ainsi, peut-être que j'ai tort, tout cela me fait penser qu'il n'y aura peut-être pas de projet ficelé concernant cette rue à fin 2021. J'irais même carrément jusqu'à dire qu'il serait peut-être souhaitable de ne pas précipiter les choses et de se prendre le temps de la réflexion pour intégrer le sort définitif cette rue dans une vision globale, dans une vision moderne, dans une vision post-covidienne, du centre-ville de Montreux.

Dès lors, la seule chose qui me paraît jouir d'un degré d'urgence plus prononcé pour cette rue de l'église catholique, c'est réduire la vitesse autorisée en la faisant passer de 50 km/h à 30 km/h. Ça ne coûte pas grand-chose. J'y vois comme principale raison une question de sécurité, notamment du fait que cette rue est passablement fréquentée par les piétons, en particuliers des enfants et qu'un danger existe à mon sens au niveau du croisement avec la ruelle du Vuagnard. Cet aspect de sécurité, auquel s'ajoutent encore le bien-être des habitants et des piétons, me semble plus important dans la pesée des intérêts que le coût du panneau zone 30 km/h et le coût administratif du traitement du postulat. En vue d'une décision sur le sort de cette rue, on pourrait même imaginer une phase temporaire à 30 km/h, ou même à 20 km/h, les raisonnements du présent postulat valables pour 30 km/h sont bien évidemment aussi valables pour 20 km/h.

Pour finir, et cela sera probablement le point central du débat qui s'ouvrira si vous acceptez le renvoi en commission, j'anticipe que certains me diront que mon postulat n'est pas nécessaire, puisqu'il est de toute manière déjà difficile de rouler à plus de 30 km/h dans cette rue. Je répondrai que je suis plutôt d'accord avec cette affirmation, mais j'y vois là justement un argument pour « légaliser », si j'ose m'exprimer ainsi, la vitesse dans cette rue. J'ajouterai que même rouler seulement à 40 km/h dans cette

rue est certes peu fréquent, mais tout à fait possible et observé et surtout déjà trop dangereux.

En résumé, la rue de l'église catholique ressemble à une rue à 30 km/h, elle a le goût d'une rue à 30 km/h, mais ce n'est toujours pas une rue à 30 km/h, alors faisons le pas !

Chères conseillères et chers conseillers, je vous remercie d'appuyer ma demande de renvoi en commission.

Le postulat, appuyé par 5 membres, est renvoyé à l'examen d'une commission.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de Mme Ruth Bär et consorts intitulée : « Questions sur l'Inventaire du Patrimoine de Montreux »

Mme Bär est satisfaite de la réponse municipale.

- Réponse à l'interpellation de M. Vincent Haldi intitulée : « Permis de construire suite à l'annulation du PGA 2017 »

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour la réponse qu'elle a apporté à mon interpellation. Cette réponse suscite de nouveaux questionnements. Si j'ai bien compris, deux projets en liens avec des PPA, PQ et PEP ont été autorisés durant la période évoquée dans mon interpellation ?

J'ai une question pour la Municipalité, si j'ai bien compris la réponse qui m'a été donnée, elle estime que ces projets ont été autorisés parce qu'ils sont en lien avec des plans de quartier ou des PPA qui sont maintenus dans les zones réservées, présentées actuellement ? Alors qu'ils n'ont pas été votés et que ces zones réservées ne sont pas rentrées en vigueur.

Est-ce que cela veut dire que les plans de quartier, les PPA et les PEP, tels que proposés dans les zones réservées sont indépendants des zones réservées ?

Si je me réfère plus largement à la dernière position de la Municipalité concernant les droits des constructions, à savoir la réponse à l'interpellation de M. Hunziker qui était « PGA, peut-on encore planter un clou ? » où la Municipalité expliquait qu'il était exclu d'autoriser toutes interventions qui auraient un impact sur le surdimensionnement de la commune. Nous nous rendons compte que, concrètement, ce n'est pas le cas, puisqu'elle a autorisé des projets qui ont un impact sur le surdimensionnement de la commune.

Merci pour les réponses que la Municipalité voudra bien apporter

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite brièvement rappeler à M. Haldi que les PEP, PPA et PQ qui ont été édités après 1980, soit après l'entrée en vigueur de la LAT, qui sont conformes à la loi sur l'aménagement du territoire et qui sont dans le tissu fortement bâti, ne sont pas intégrés dans les zones réservées, raison pour laquelle ces permis ont pu être délivrés.

Interpellation de M. Vincent Haldi

Zones réservées : oppositions

Le délai de la mise à l'enquête des zones réservées étant échu au 25 mai.

Je me permets de poser la question suivante à notre exécutif ;

Combien d'oppositions ont été déposées à l'encontre des dites zones réservées ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11 AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une habitante du centre-ville m'a écrit, soutenue par plusieurs voisines et voisins, pour me décrire sur plusieurs pages ses doléances, suite au bruit infernal, car elle ne peut pas dormir la nuit, etc. Elle m'a demandé que j'en parle au sein de ce Conseil communal, sachant qu'il s'agit plutôt d'un sujet concernant sécurité Riviera, je plaide pour que les futurs membres de cette commission ASR prennent ce dossier à cœur, car il semble que Montreux soit particulièrement affecté par ce phénomène. Tous ensemble nous devons trouver des solutions pour améliorer la situation au plus vite, afin que les citoyennes et citoyens puissent à nouveau dormir.

M. le Président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Je vous remercie de remettre votre carte de vote à notre huissier, M. Jean-Michel Talon, si ce n'est pas déjà fait. Merci de rapporter votre bouteille dans le hall, de jeter celles qui sont vides et de déposer celles qui n'ont pas été entamées sur une des tables.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- les rangs qui se trouvent à ma gauche sortiront en premier en utilisant la sortie la plus proche, suivis des personnes qui se trouvent dans les rangs à ma droite.
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 21h57, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **23 juin 2021 à 18h00** à la Salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, à Clarens.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Angelo Giuliano

Céline Morier

Francis MONNET
Chemin du Pré des Planches 14 D
1807 BLONAY

RECOMMANDEE
Municipalité de Montreux
Grand-Rue 73
1820 MONTREUX

Blonay, le 20 mai 2021.

Concerne : Droit de construction / Zones réservées

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

La Commune de Montreux est en train de revoir son plan d'aménagement du territoire, et pour cela vous avez créé des zones réservées afin d'empêcher l'application du PGA de 1972.

En tant qu'enfant du village et né à Brent, mon grand-père maternel était Bourgeois du village, j'ai hérité de deux parcelles au Chemin de Brison en zone Réservee 1, parcelles : 3927 et 3924. J'avais prévu de construire ma maison sur la parcelle 3927. Lors du calcul du partage entre héritiers, cette parcelle a été prise en compte dans la répartition en tant que terrain constructible. Si vous me retirez cette affectation, je perdrai ainsi tout l'équivalent de ma participation aux travaux de la ferme que j'ai effectués avec mes parents.

En cela, en tant qu'enfant du village de Brent, je sollicite de votre part une analyse correcte et responsable lors de l'établissement des nouvelles affectations des parcelles et de rendre aux gens originaires des villages et du territoire de la Commune de Montreux leurs biens familiaux.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Municipaux, mes Meilleurs Messages.



**COMMUNE DE MONTREUX**

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative à la marge d'autofinancement qui figure à la page 3 du préavis sur les comptes communaux 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

ERRATUM

La marge d'autofinancement présentée en page 3 du préavis relatif aux comptes communaux est erronée.

La recette résultant de la transformation des dépenses du crédit d'étude pour le centre de congrès en prêt pour un montant de CHF 2,6 millions, conformément au préavis voté par la population montreuusienne au printemps 2020, a été considérée à tort comme une recette monétaire. Cette somme a donc été retranchée de la marge d'autofinancement. Celle-ci n'est dès lors plus que de CHF 3,5 millions.

La page 3 corrigée figure au verso.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 26 mai 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

L. Wehrli

F. Grec

L.S.

1.2 Présentation générale du résultat au 31 décembre 2020

	Budget 2020	Amendements CC	Préavis ^{a)} adoptés	Budget 2020 corrigé	Comptes 2020	Ecart Cptes/Budget
Charges	155'612'440	-70'000	4'528'635	160'071'075	149'586'130	-10'484'945
Revenus	152'642'905		730'000	153'372'905	147'564'507	-5'808'398
Résultat	-2'969'535	70'000	-3'798'635	-6'698'170	-2'021'623	4'676'547

^{a)} il s'agit uniquement des préavis complémentaires au budget voté par le Conseil communal.

1.3 Charges et recettes non monétaires et marge d'autofinancement

	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart C/B 2020	Comptes 2019
Charges	149'586'130	160'071'075	-10'484'945	159'278'985
Amortissements	6'079'590	1'884'922	4'194'668	6'469'101
Amortissements supplémentaires	144'715	5'066'688	-4'921'973	3'652'090
Attribution aux fonds et financements spéciaux	5'207'417	1'873'283	3'334'134	5'881'282
Imputation internes	2'877'451	3'212'705	-335'254	2'896'709
Charges épurées ^A	135'276'957	148'033'477	-12'756'520	140'379'803
Revenus	147'564'507	153'372'905	-5'808'398	158'548'239
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	2'572'270	2'416'207	156'063	11'336'035
Prélèvements sur fonds supplémentaires	624'715	1'982'070	-1'357'355	3'652'090
Imputation internes	2'877'451	3'212'705	-335'254	2'896'709
Ajustements comptables (Prêt 2m2c)	2'636'749	-	2'636'749	-
Revenus épurés ^A	138'853'322	145'761'923	-6'908'601	140'663'404
Marge d'autofinancement ^B	3'576'365	-2'271'554	5'847'919	283'602
Résultat	-2'021'623	-6'698'170	4'676'547	-730'746

^A Revenus et Charges après soustraction des opérations sans effets monétaires

^B Excédent de liquidités pouvant servir au financement des investissements ou au remboursement des emprunts.

Les rattrapages irréguliers de la péréquation et de la participation à la cohésion sociale rendent difficile l'interprétation de la marge d'autofinancement sur les deux exercices présentés dans le tableau.

Le graphique suivant met en relation les dépenses d'investissements nets monétaires réalisés lors des dix dernières années, avec les marges d'autofinancement durant la même période.

On peut ainsi constater les fortes variations de la marge d'autofinancement, année après année. Les deux droites représentent les moyennes des investissements et de la marge d'autofinancement ; elles mettent en évidence les besoins en financement des projets réalisés qui s'élèvent à un peu plus de 52 % des investissements.

